



VIE INSTITUTIONNELLE

Inscription sur les listes électorales

Publié le lundi 20 janvier 2020

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pour les élections municipales de mars 2020, la date limite d'inscription est fixée au 7 février.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés dans la commune. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande. Il suffit de se rendre en mairie, au service des Affaires générales, muni d'une copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport, ainsi que d'un justificatif de domicile.

Êtes-vous déjà inscrit sur une liste électorale ?

Vous pouvez [vérifier votre situation électorale](#) en utilisant un service en ligne dédié.

Vous indiquez le département et la commune ou le consulat dans lequel vous pensez être inscrit puis vous répondez à quelques questions en précisant votre identité et vous obtiendrez la réponse.

Comment faire pour vous inscrire ?

- ▶ le [service en ligne](#) (muni de la version numérisée d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile) accessible avec un compte *Service-public.fr* ou via *France Connect* ;
- ▶ S'inscrire directement en mairie >> <http://www.fosurmer.fr/actes-administratifs/citoyennete/inscription-sur-les-listes-electorales-426.html>

Rappel : La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<https://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/inscription-sur-les-listes-electorales-5176.html?cHash=ce32c7a324244764418ddfcefa1c8da1>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser